

Nations and the International Labour Organisation, and other experts as necessary, might make to its work and to invite them, where appropriate, to contribute to or participate in its study on the rural economic development of the Trust Territories.

387th meeting,
28 February 1952.

422 (X). Information on the implementation of Trusteeship Council and General Assembly resolutions relating to Trust Territories

The Trusteeship Council,

Having considered General Assembly resolution 560 (VI) of 18 January 1952 concerning information on the implementation of Trusteeship Council and General Assembly resolutions relating to Trust Territories,

1. *Decides* to include in each case in the appropriate section of its report to the General Assembly such conclusions as it may deem necessary regarding the action taken by the Administering Authority on the recommendations of the Trusteeship Council and of the General Assembly and regarding measures, which, in its opinion, should be adopted in view of those conclusions;

2. *Instructs* its drafting committees on annual reports to take this decision into account in preparing draft reports for the consideration of the Council.

388th meeting,
29 February 1952.

423 (X). Dissemination of information on the United Nations and on the International Trusteeship System in Trust Territories

The Trusteeship Council,

Having considered General Assembly resolution 556 (VI) of 18 January 1952 concerning the dissemination of information on the United Nations and on the International Trusteeship System in Trust Territories,

1. *Reaffirms* its resolution 36 (III) of 8 July 1948 by which it requested the Secretary-General and the Administering Authorities to co-operate in ensuring an adequate flow of suitable information of this kind to the inhabitants of the Trust Territories;

2. *Requests* the Secretary-General to co-operate with the Administering Authorities in the implementation of General Assembly resolution 556 (VI) by providing suitable and adequate information on the United Nations and on the International Trusteeship System in particular, and, in accordance with the Trusteeship Council's resolution 36 (III), by undertaking further efforts to ensure the dissemination of that information among the inhabitants and in the schools of the Trust Territories.

389th meeting,
3 March 1952.

mentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail, ainsi que, le cas échéant, d'autres experts, pourraient apporter à ses travaux, et à les inviter, s'il y a lieu, à contribuer ou à participer à l'étude sur le développement de l'économie rurale dans les Territoires sous tutelle à laquelle il doit procéder.

387ème séance,
28 février 1952.

422 (X). Renseignements sur l'application des résolutions adoptées par le Conseil de tutelle et l'Assemblée générale au sujet des Territoires sous tutelle

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné la résolution 560 (VI) que l'Assemblée générale a adoptée le 18 janvier 1952 au sujet des renseignements relatifs à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de tutelle et de l'Assemblée générale concernant les Territoires sous tutelle,

1. *Décide* de faire figurer, pour chaque cas, dans la partie pertinente de son rapport à l'Assemblée générale, les conclusions qu'il pourra juger nécessaires sur la suite donnée par l'Autorité chargée d'administration aux recommandations du Conseil de tutelle et de l'Assemblée générale et sur les mesures qu'à la lumière desdites conclusions il estime devoir être adoptées;

2. *Prie* les comités chargés de la rédaction des rapports annuels de tenir compte de cette décision lorsqu'ils rédigeront les projets de rapports destinés au Conseil.

388ème séance,
29 février 1952.

423 (X). Diffusion dans les Territoires sous tutelle de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné la résolution 556 (VI) que l'Assemblée générale a adoptée le 18 janvier 1952 au sujet de la diffusion dans les Territoires sous tutelle d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle,

1. *Réaffirme* sa résolution 36 (III) du 8 juillet 1948, par laquelle le Conseil a invité le Secrétaire général et les Autorités chargées d'administration à collaborer en vue de s'assurer que les renseignements de cette nature parviennent régulièrement aux habitants des Territoires sous tutelle;

2. *Invite* le Secrétaire général à collaborer avec les Autorités chargées d'administration à la mise en œuvre de la résolution 556 (VI) de l'Assemblée générale en fournissant les renseignements voulus sur l'Organisation des Nations Unies, et en particulier sur le régime international de tutelle, et en faisant de nouveaux efforts, conformément à la résolution 36 (III) du Conseil de tutelle, en vue d'assurer la diffusion de ces renseignements parmi les habitants et dans les écoles des Territoires sous tutelle.

389ème séance,
3 mars 1952.